

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

---

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL237

présenté par  
M. Denaja, rapporteur

-----

### ARTICLE 2 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime un article aux formulations peu normatives, qui prévoit un rapport d'évaluation de l'article 2 du projet de loi ; il revient en effet en premier lieu au Parlement de réaliser le travail d'évaluation des lois qu'il adopte.